

Elle a récemment obtenu de l'entreprise britannique une offre d'investissement de 330 millions de dollars de capitaux neufs dans la société avec promesse que l'entreprise et la technologie demeurerait au Canada. Cela dans le but de faire de la société une véritable entreprise de télécommunications du Nord en relation avec l'entreprise British Telecom, mais à l'échelle mondiale. Le député nous donnera sûrement le temps d'examiner les détails de la proposition et de nous assurer que les conditions dont il parle seront vraiment respectées à l'intérieur de ces paramètres.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À AIR CANADA—LES CONSÉQUENCES EN CE QUI A TRAIT AUX POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre déclare que le gouvernement souhaite véritablement promouvoir les droits des femmes. Je suis sûr qu'il se rend compte que le conflit qui se déroule à Air Canada, si Air Canada devait le gagner, aurait pour conséquence de diminuer encore la possibilité pour les femmes de travailler à plein temps, avec des niveaux de salaire et des avantages raisonnables. Étant donné cette situation, le premier ministre est-il prêt à adresser maintenant aux ministères et organismes de l'État une directive les invitant, tant que cette question ne sera pas résolue, à ne pas acheter de billets d'avion à Air Canada?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais que le député et tous les députés à la Chambre sachent bien que la proposition d'Air Canada en matière de sécurité d'emploi est sans égale dans l'industrie aéronautique. En outre, Air Canada souhaite accorder à ses employés à plein temps et à temps partiel un traitement plus équitable, et veiller à ce qu'ils puissent bénéficier de pensions, d'une couverture dentaire et de droits d'ancienneté.

Il est faux de dire que l'on va licencier des employés à plein temps pour les remplacer par des employés à temps partiel. En réalité, avec la proposition qui se négocie actuellement, c'est en fonction de l'ancienneté que seront décidés les éventuels licenciements, et c'est là une politique qui, jusqu'à présent, n'existait pas.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE INTERVIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Transports n'a pas l'air de comprendre que ce que propose Air Canada, c'est la diminution du nombre de postes à plein temps et l'accroissement du nombre de postes à temps partiel qui sont moins payés à l'heure et qui, par conséquent, diminuent la sécurité économique des femmes qui occupent ces postes, le premier ministre est-il prêt à prendre ses responsabilités et à traduire en actes ce qu'il affirme croire en disant à la société Air Canada que le gouvernement ne traitera pas avec elle tant qu'elle n'aura pas respecté les exigences du gouvernement en matière d'égalité pour les femmes?

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'a pas besoin de se lancer dans la négociation collective. Il peut simplement téléphoner à ses amis pour leur donner ce conseil. En réalité, les syndicats eux-mêmes ont reconnu qu'il fallait augmenter le nombre d'employés à temps partiel. Ils ont accepté d'augmenter de 30 p. 100 le nombre de travailleurs à temps partiel. Le point de vue d'Air Canada est légèrement différent, mais ce principe a été accepté. Ce sont simplement des questions de détail qui restent à négocier. Je pense qu'il vaudrait mieux, au lieu de mettre cette question sur le tapis à la Chambre des communes, que le député encourage les dirigeants syndicaux à retourner à la table de négociations. Il serait peut-être temps qu'ils commencent, eux, à avoir une attitude responsable.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Ma question, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre.

Dans son document *Une nouvelle direction pour le Canada*, à la page 84, le ministre des Finances dit que le gouvernement pourrait envisager des changements plus profonds au régime d'assurance-chômage. Par exemple, devrait-on, dit le ministre, réexaminer les prestations de maternité? La raison donnée par le ministre des Finances pour effectuer ce transfert du programme est qu'il veut alléger le fardeau aux petites entreprises. Les femmes s'objectent à ce que les prestations de maternité soient considérées comme un programme social. Elles ne voudraient pas que ces fonds proviennent du fonds consolidé du gouvernement. Elles s'opposent à ce que les congés de maternité soient enlevés au programme d'assurance-chômage. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il va voir à ce que ce programme se continue?

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée pose une question qu'on a maintes fois soulevée à la Chambre. Je dois lui répondre que le régime d'assurance-chômage fera l'objet d'un examen à la demande de tous les intéressés: employeurs, employés, mouvements féminins et syndicats. Il y aura une révision d'ensemble, et tant qu'elle n'aura pas eu lieu, on ne saurait apporter au régime de modification semblable à celle à laquelle songe la députée.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ENVISAGÉ LA POSSIBILITÉ DE PAYER LA PART DE L'EMPLOYEUR

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, cette réponse n'est pas très satisfaisante. J'adresse ma deuxième question au premier ministre.